

**Compte rendu du
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2022**

<p>Délégués en exercice : 26 Nombre de délégués présents : 17 Mandats de procuration : 00 Votants : 17</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-huit mars à dix-sept heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des réunions de la communauté d'agglomération sise 57 boulevard Gambetta à Chauny, conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Dominique IGNASZAK, Président, adressée aux délégués des communes le vingt et un mars deux mille vingt-deux.</p>
---	---

Présidence : Dominique IGNASZAK

Etaient présents : Michel CARREAU (Tergnier) ; Jean FAREZ (Viry-Nouveau) ; Bernard BRONCHAIN (Tergnier) ; Bruno COCU (Charmes) ; Bernard PEZET (Sinceny) ; Nicole ALLART (Rogécourt) ; Sylvain LEWANDOWSKI (Caumont) ; Jackie GOARIN (Beautor) ; Patricia GOETZ (Ognes) ; Luc DEGONVILLE (Manicamp) ; Jean-Claude DEBONNE (Saint-Nicolas-aux-Bois) ; Laurent PENE (Travecy) ; Jean-Jacques PIERRONT (Monceau-Les-Leups) ; Joël DUHENOY (Amigny-Rouy) ; Josiane GUFFROY (Chauny) ; Jean-Paul DUFOUR (Condren).

Absents ayant donné mandat de procuration :

Etaient absents : Emmanuel LIEVIN (Chauny) excusé ; Frédéric MATHIEU (Saint-Gobain) ; Pascal DEMONT (Servais) ; Aurélien GALL (Tergnier) excusé ; Sylvie LELONG (Ugny-le-Gay) ; Marie-Noëlle VILAIN (La Fère) ; Charles-Edouard LAW DE LAURISTON (Frières-Faillouël) excusé ; Natacha MUNOZ (Tergnier) ; Philippe GONCALVES (Béthancourt-en-Vaux).

ORDRE DU JOUR :

1. Examen des demandes d'aide à l'investissement des entreprises
2. Examen des demandes de subventions des associations culturelles et sportives
3. Politique de la Ville – Programme d'actions 2022 – Répartition des subventions
4. Adhésion à l'assemblée des communautés de France (AdCF)
5. Attribution du marché accord cadre relatif aux travaux de renouvellement sur le réseau eau potable
6. Attribution du marché relatif aux travaux de réhabilitation des collecteurs eaux pluviales de la rue Victor Hugo à Charmes
7. Avis sur les demandes de fonds de concours avant présentation en conseil communautaire

01 – AIDE A L'INVESTISSEMENT MATERIEL PROFESSIONNEL DES ENTREPRISES

a) Entreprise ELEPHANT BLEU (Chauny)

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE le retrait de la décision n°B2022-025 du 21/02/2022
- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise ELEPHANT BLEU (Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 1 343,00 € (plafond de 3 000,00 € - 1 657,00€ déjà attribué) correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

b) Entreprise CHARLES OPTIC (La Fère)

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise Charles Optic (La Fère)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 10 000,00 € correspondant à une aide à hauteur de 20% des investissements productifs hors taxes éligibles dans la limite de 50 000,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

c) Entreprise PLATRELEC (Chauny)

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise PLATRELEC (Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 1 754,31€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

02 – Subventions de fonctionnement 2022 - Manifestations culturelles

a) Association des Amis de la Faïence de Sinceny

Objet de la demande : Exposition de faïences originales de Sinceny

Date et lieu de la manifestation : les 8 et 9 octobre 2022 à Sinceny

Coût prévisionnel de la manifestation : 5 690€

Subvention sollicitée : 1 700€

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 150,00€ au titre des soutiens aux grandes manifestations culturelles pour 2022 à l'association des Amis de la Faïence de Sinceny
- PRECISE que l'arrêté d'attribution sera établi dès la confirmation par l'association de la tenue effective de la manifestation mentionnant sa date et son lieu.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la CACTLF
- CHARGE le Président ou la Vice-Présidente déléguée de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

b) Association l'Arsenal Rock

Objet de la demande : L'Arsenal Rock Festival 2

Date et lieu de la manifestation : les 26, 27 et 28 mai 2022 à Beautor

Coût prévisionnel de la manifestation : 74 500€

Subvention sollicitée : 6 000€

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 6 000,00€ au titre des soutiens aux grandes manifestations culturelles pour 2022 à l'association l'Arsenal Rock
- PRECISE que l'arrêté d'attribution sera établi dès la confirmation par l'association de la tenue effective de la manifestation mentionnant sa date et son lieu.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la CACTLF
- CHARGE le Président ou la Vice-Présidente déléguée de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

c) Association Art et Jeunesse

Objet de la demande : 37^{ème} Biennale d'art de Chauny

Date et lieu de la manifestation : Du 13 mars au 3 avril 2022 à Chauny

Coût prévisionnel de la manifestation : 8 800€

Subvention sollicitée : 1 600€

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 600,00€ au titre des soutiens aux grandes manifestations culturelles pour 2022 à l'association Art et Jeunesse
- PRECISE que l'arrêté d'attribution sera établi dès la confirmation par l'association de la tenue effective de la manifestation mentionnant sa date et son lieu.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la CACTLF
- CHARGE le Président ou la Vice-Présidente déléguée de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

d) Association Ciné Jeune de l'Aisne

Objet de la demande : Festival international de cinéma jeune public dans les cinémas et centres culturels de Chauny, Tergnier et Saint-Gobain

Date et lieu de la manifestation : Du 22 mars au 15 avril 2022

Coût prévisionnel de la manifestation : 117 870€ (dont estimation 26 750€ territoire CACTLF)

Subvention sollicitée : 6 000€

Le bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 5 350,00€ au titre des soutiens aux grandes manifestations culturelles pour 2022 à l'association Ciné Jeune de l'Aisne
- PRECISE que l'arrêté d'attribution sera établi dès la confirmation par l'association de la tenue effective de la manifestation mentionnant sa date et son lieu.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la CACTLF
- CHARGE le Président ou la Vice-Présidente déléguée de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

e) Association Festival Plein 'Air

Objet de la demande : Festival Rock Plein' Air

Concerts de musique rock en milieu rural avec une programmation nationale

Date et lieu de la manifestation : Le 27 août 2022 à Béthancourt-en-Vaux

Coût prévisionnel de la manifestation : 17 610€

Subvention sollicitée : 3 000€

Le bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 3 000,00€ au titre des soutiens aux grandes manifestations culturelles pour 2022 à l'association Festival Plein Air
- PRECISE que l'arrêté d'attribution sera établi dès la confirmation par l'association de la tenue effective de la manifestation mentionnant sa date et son lieu.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la CACTLF
- CHARGE le Président ou la Vice-Présidente déléguée de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

f) Association Rock'N Festival

Objet de la demande : 9^{ème} édition du Rock' Aisne Festival

Date et lieu de la manifestation : les 20 et 21 mai 2022 à Chauny

Coût prévisionnel de la manifestation : 86 913€

Subvention sollicitée : 6 000€

Le bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 6 000,00€ au titre des soutiens aux grandes manifestations culturelles pour 2022 à l'association Rock'N Festival
- PRECISE que l'arrêté d'attribution sera établi dès la confirmation par l'association de la tenue effective de la manifestation mentionnant sa date et son lieu.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la CACTLF
- CHARGE le Président ou la Vice-Présidente déléguée de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

02 – Subventions de fonctionnement 2022 - Manifestations sportives

a) Association Club de Karaté Full Contact et Krav Maga

Objet de la demande : Gala international de boxe Fight Stadium 6

Date et lieu de la manifestation : Les 5 et 6 novembre 2022 à Tergnier

Coût prévisionnel de la manifestation : 54 000€

Subvention sollicitée : 5 000€

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 5 000,00€ au titre des soutiens aux grandes manifestations sportives pour 2022 à l'association Club de Karaté Full Contact et Krav Maga
- PRECISE que l'arrêté d'attribution sera établi dès la confirmation par l'association de la tenue effective de la manifestation mentionnant sa date et son lieu.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la CACTLF
- CHARGE le Président ou la Vice-Présidente déléguée de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

b) Association Comité départemental de l'Aisne de Judo

Objet de la demande : Tournoi National de l'Aisne de Judo

Date et lieu de la manifestation : Le 30 janvier 2022 à Tergnier

Coût prévisionnel de la manifestation : 18 700€

Subvention sollicitée : 1 500€

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 500,00€ au titre des soutiens aux grandes manifestations sportives pour 2022 à l'association Comité départemental de l'Aisne de Judo
- PRECISE que l'arrêté d'attribution sera établi dès la confirmation par l'association de la tenue effective de la manifestation mentionnant sa date et son lieu.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la CACTLF
- CHARGE le Président ou la Vice-Présidente déléguée de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

c) Association ESC Tergnier Athlétisme

Objet de la demande : Meeting national d'athlétisme

Date et lieu de la manifestation : le 26 mai 2021 à Tergnier

Coût prévisionnel de la manifestation : 19 052€

Subvention sollicitée : 2 500€

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 2 500,00€ au titre des soutiens aux grandes manifestations sportives pour 2022 à l'association ESC Tergnier Athlétisme
- PRECISE que l'arrêté d'attribution sera établi dès la confirmation par l'association de la tenue effective de la manifestation mentionnant sa date et son lieu.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la CACTLF
- CHARGE le Président ou la Vice-Présidente déléguée de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

02 – Subventions de fonctionnement 2022 – Subventions exceptionnelles

a) Association Chauny Sports Cyclisme

Objet de la demande : Course cycliste professionnelle Paris-Chauny (centenaire)

Date et lieu de la manifestation : le 25 septembre 2022 dans l'Aisne et l'Oise

Coût prévisionnel de la manifestation : 284 500€

Subvention sollicitée : 20 000€

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide financière de 15 000,00€ au titre des subventions exceptionnelles pour 2022 à l'association Chauny Sports Cyclisme
- PRECISE que l'arrêté d'attribution sera établi dès la confirmation par l'association de la tenue effective de la manifestation mentionnant sa date et son lieu.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la CACTLF
- CHARGE le Président ou la Vice-Présidente déléguée de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

b) Association History of War

Objet de la demande : Reconstitution historique autour de la seconde Guerre Mondiale (mini reconstitution du débarquement, démonstrations, randonnée, bourse militaire)

Date et lieu de la manifestation : les 26, 27, 28 et 29 mai 2022 à Manicamp

Coût prévisionnel de la manifestation : 25 594€

Subvention sollicitée : 6 800€

Subvention accordée au titre de 2021 : 6 000€ (annulation liée à la COVID)

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide financière de 6 000,00€ au titre des subventions exceptionnelles pour 2022 à l'association History of war
- PRECISE que l'arrêté d'attribution sera établi dès la confirmation par l'association de la tenue effective de la manifestation mentionnant sa date et son lieu.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la CACTLF
- CHARGE le Président ou la Vice-Présidente déléguée de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

03 - POLITIQUE DE LA VILLE – Programme d'actions 2022 – Répartition des subventions.

Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE le versement des subventions aux porteurs de projets dans le cadre du programme d'actions 2022 au profit des bénéficiaires et selon la répartition ci-dessous
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités subséquentes
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2022.

**CONTRAT DE VILLE CHAUNY - TERGNIER - LA FÈRE
PROGRAMMATION 2022
DES SUBVENTIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

N = nouvelle action R= renouvellement d'action

PIILIER	Axe	N/ R	OPERATIONS	PORTEURS	TERRITOIRE	COUT DE L'ACTION	CACTLF 2022 proposé
TOTAL FONCTIONNEMENT						684 629 €	80 000 €
TOTAL : EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE						7	406 754 €
EMPLOI & DÉV ÉCO	Emploi & Dév Éco	R	Plateforme mobilité sur le Chaunois	MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU PAYS CHAUNOIS	CHAUNY - TERGNIER - LA FÈRE	99 963 €	14 500 €
EMPLOI & DÉV ÉCO	Emploi & Dév Éco	R	Réhabilitation du patrimoine Laférois	UN CHATEAU POUR L'EMPLOI	LA FERE	221 872 €	8 000 €
EMPLOI & DÉV ÉCO	Emploi & Dév Éco	R	SOFT SKILLS CTLF 1 session de 8 personnes par ville (au lieu de 2 sessions/ville)	AIDE AU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL (ADP)	TERGNIER CHAUNY LA FERE	6 410 €	1 000 €
EMPLOI & DÉV ÉCO	Emploi & Dév Éco	R	Renforcer l'accès à l'emploi dans les quartiers prioritaires	PASS À L'ACTE	CHAUNY TERGNIER	13 078 €	4 500 €
EMPLOI & DÉV ÉCO	Emploi & Dév Éco	R	Mobilisé pour mon Insertion Professionnelle	CENTRE DE FORMATIONS PERSONNAUSEES 02 CFP02	CHAUNY	31 602 €	4 000 €
EMPLOI & DÉV ÉCO	Emploi & Dév Éco	R	Maintenir les savoirs fondamentaux et l'outil numérique pour réussir son insertion socio-professionnelle	CENTRE DE FORMATIONS PERSONNAUSEES 02 CFP02	CHAUNY	13 800 €	3 500 €
EMPLOI & DÉV ÉCO	Emploi & Dév Éco	R	QUARTIERS D'AVENIR CTLF	POSITIVE PLANET FRANCE	CHAUNY - TERGNIER - LA FÈRE	20 029 €	2 000 €
TOTAL : COHÉSION SOCIALE						14	213 275 €
COHÉSION SOCIALE	Éducation sport et culture	R	Parcours parentalité	FAMILLES DE L'AISNE	CHAUNY TERGNIER LA FERE	22 077 €	1 000 €
COHÉSION SOCIALE	Éducation sport et culture	R	Atelier de lutte contre l'illettrisme	ADF 02	CHAUNY TERGNIER LA FERE	28 800 €	2 200 €
COHÉSION SOCIALE	Éducation sport et culture	R	Découverte des loisirs scientifiques	PLANETE SCIENCES HAUTS- DE-FRANCE	CHAUNY - TERGNIER - LA FÈRE	20 000 €	5 000 €
COHÉSION SOCIALE	Éducation sport et culture	R	L'Artothèque de l'Aisne dans les quartiers	ARENE COLLECTION / ARTOTHÈQUE DE L'AISNE	CHAUNY - TERGNIER - LA FÈRE	10 870 €	1 000 €
COHÉSION SOCIALE	Éducation sport et culture	N	Stage artistique pluridisciplinaire	ASSOCIATION CAVES A MUSIQUES (ECOLE DE MUSIQUES MODERNES)	TERGNIER	11 500 €	2 500 €
COHÉSION SOCIALE	Éducation sport et culture	N	Bus-théâtre le Voyageur en itinérance / QPV DE CHAUNY / Spectacle : Mon Beau Pays	COMPAGNIE ACALY	CHAUNY	2 800 €	700 €
COHÉSION SOCIALE	Éducation sport et culture	N	Bus-théâtre le Voyageur en itinérance / QPV DE TERGNIER / Spectacles : Mon Beau Pays & Starting Block	COMPAGNIE ACALY	TERGNIER	5 600 €	1 400 €
COHÉSION SOCIALE	Éducation sport et culture	R	Atelier théâtre inter-écoles	ECOLE RIVE DROITE	LA FERE	11 770 €	3 000 €
COHÉSION SOCIALE	Éducation sport et culture	N	Tous en rythme !	LES CONCERTS DE POCHE	CHAUNY - TERGNIER - LA FÈRE	33 350 €	2 000 €
COHÉSION SOCIALE	Éducation sport et culture	R	Rencontres culturelles	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE L' AISNE	CHAUNY - TERGNIER - LA FÈRE	24 900 €	7 000 €
COHÉSION SOCIALE	Éducation sport et culture	N	Cà bouge à La Fère	LOISIRS ET CULTURE	LA FERE	7 220 €	2 000 €
COHÉSION SOCIALE	Éducation sport et culture	N	Escape Game au Musée	RÉSEAU CANOPÉ	LA FERE	5 400 €	2 700 €
COHÉSION SOCIALE	Accès aux droits	R	Point d'accès aux droits CHAUNY/LA FERE	FRANCE VICTIMES 02	CHAUNY LA FERE	13 608 €	2 500 €
COHÉSION SOCIALE	Accès aux droits	N	En Voiture Nina et Simon e s	FEDERATION REGIONALE DES CENTRES D'INFORMATION DU DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES HAUTS DE FRANCE	CHAUNY TERGNIER LA FERE	15 380 €	3 000 €
TOTAL : CADRE DE VIE						3	44 600 €
HABITAT - CADRE DE VIE	Habitat - cadre de vie	R	Fleurissement des immeubles QPV	CONSEIL CITOYEN DE CHAUNY	CHAUNY	9 500 €	2 000 €
HABITAT - CADRE DE VIE	Habitat - cadre de vie	R	J'apprends dans mon logement	ASSOCIATION ECO&LOGIQUE	CHAUNY	22 600 €	2 500 €
HABITAT - CADRE DE VIE	Habitat - cadre de vie	R	C'est un Truck de Foo'd sur le territoire de Chauny !	ASSOCIATION ECO&LOGIQUE	CHAUNY	12 500 €	2 000 €

04 – Adhésion à l’assemblée des communautés de France (AdCF)

La cotisation 2022 est calculée sur la base de la population légale de 2019 : 56424 x 0,105€, soit la somme de 5 924,52€.

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DECIDE l’adhésion de la communauté d’agglomération Chauny-Tergnier-La Fère à l’assemblée des communautés de France
- VALIDE le règlement de la cotisation annuelle comme détaillée ci-dessus.

05 – ATTRIBUTION DU MARCHE ACCORD CADRE RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOUELEMENT SUR LE RESEAU EAU POTABLE

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2022-001 relative à l’accord cadre mono-attributaire pour les travaux de renouvellement sur le réseau d'eau potable
- DECIDE de valider le rapport d’analyse des offres
- AUTORISE le Président à signer l’acte d’engagement de la société TPA – 22 route de Chambry – 02840 ATHIES SOUS LAON — pour un montant estimé du marché de 778 566,68 € HT.

06 – ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES COLLECTEURS EAUX PLUVIALES AVENUE VICTOR HUGO A CHARMES

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2022-002 relative aux travaux de réhabilitation des collecteurs eaux pluviales de la rue Victor Hugo à Charmes ;
- DECIDE de valider le rapport d’analyse des offres
- AUTORISE le Président à signer l’acte d’engagement de la société TPA – 22 route de Chambry – 02840 ATHIES SOUS LAON — Variante 01 pour un montant estimé du marché de 148 408,20 € HT.

07 – Examen des demandes de fonds de concours aux communes

Dans le cadre de la délibération n°2021-071 du 12 avril 2021, les demandes de fonds de concours suivantes ont été reçues :

a) Fonds de concours nominatif

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT	Participation CACTLF
Commune de DEUILLET	Acquisition d’une désherbeuse	1 165,00€	582,00€

Commune de MAREST-DAMPCOURT	Acquisition d'un PC pour le secrétariat de mairie	1 200,41€	600,00€
Commune de MAYOT	Acquisition d'une remorque	2 184,00€	1 092,00€
Total			2 274,00€
Enveloppe budgétaire annuelle			80 000,00 €
Montant déjà attribué en 2022			25 482,00 €
Solde si attribution			52 244,00€

Ces demandes ont reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

b) Fonds de concours « projets structurants »

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de BEAUTOR	Aménagement du parc de l'Arsenal	545 000,00€
Plan de financement	Subvention Région :	190 750,00€
	Subvention API :	81 750,00€
	Participation communale :	136 250,00€
Fonds de concours sollicité		136 250,00€
Observation sur la recevabilité	<p>La demande correspond à au moins un des projets structurants arrêtés au niveau du règlement du fonds de concours, pour rappel :</p> <p><i>Le soutien financier apporté par l'agglomération a pour objet de favoriser le financement de projets structurants communaux, à savoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Projet inscrit dans les actions prioritaires du projet de territoire communautaire</i> • <i>Projet contribuant au renforcement de l'attractivité du territoire et à la valorisation de son image</i> • <i>Projet concernant des équipements à vocation supra communale apportant un service amélioré à la population.</i> <p>La demande correspond à au moins un des domaines d'intervention arrêtés au niveau du règlement du fonds de concours, pour rappel :</p>	

	<p>L'action sociale : Construction, aménagement, réhabilitation et mise aux normes de structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance (crèches, halte-garderie, cantines...)</p> <p>La mobilité : Aménagement d'aires de covoiturage, aménagements piétonniers, aménagement de pistes cyclables...</p> <p>Le sport : Construction, aménagement, réhabilitation et mise aux normes d'équipements sportifs de plein air et couverts.</p> <p>La culture : Construction, aménagement, réhabilitation et mise aux normes d'équipements culturels (centres culturels, salles de cinéma et de spectacles, musées, bibliothèques-médiathèques)</p> <p>Le tourisme : Aménagements touristiques (chemins de randonnée, aires d'accueil pour camping-cars, bases de loisirs...), aménagement d'hébergements touristiques (hôtels, meublés de tourisme, campings, gîtes, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse)</p> <p>Le développement local : Equipements de production d'énergie alternative (géothermie, biomasse, réseaux de chaleur, chaudières à bois, panneaux photovoltaïques...)</p> <p>La requalification des friches et les aménagements urbains : Acquisitions foncières, dépollution, démolitions de friches, travaux d'aménagement visant à une requalification conséquente des espaces publics et du cadre de vie, hors réseaux, voiries et parkings.</p>
--	---

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Compte rendu affiché le 29/03/2022

Le Président



Dominique IGNASZAK